

FORMATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SANTE, SECURITE & CONDITIONS DE TRAVAIL (CSSCT)

Habilitation par arrêté préfectoral n°825 du 25 avril 2017



DUREE

5 jours – 35 heures – 1^{er} mandat
3 jours – 21 heures – 2^{ème} mandat

OBJECTIFS

Maîtriser les outils vous permettant d'assurer vos missions en Santé, Sécurité & Conditions de Travail (SSCT)

COMPETENCES VISEES

- Connaître les prérogatives du CSE et de ses membres
- Maîtriser les aspects pratiques de son mandat
- Promouvoir une démarche de prévention collaborative en mode projet
- Contribuer à la démarche globale de prévention

POUR QUI

- Membres du CSE, représentants du personnel, membres de la CSSCT, responsable sécurité...

PREREQUIS

Aucun

PEDAGOGIE

Pédagogie active et participative favorisant l'apprentissage et l'implication des stagiaires.

Alternance d'apports théoriques, questions-réponses, QCM, exercices et mises en pratique.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation assurée par un(e) consultant(e) IPRP expert(e) en santé, sécurité et conditions de travail avec une double expertise dans son domaine d'intervention et en face-à-face pédagogique.

LIVRABLES

Support de cours

DELAIS D'ACCES

Inter : selon calendrier

Intra : en concertation avec l'entreprise

PROGRAMME

I. MAITRISER VOTRE ROLE EN SSCT

- Le rôle et les missions du CSE en matière de SSCT
- La répartition des rôles et missions entre CSE et CSSCT
- Les devoirs et obligations liés à votre mission
- Membres du CSE : un statut protégé

II. IDENTIFIER LES MOYENS DU CSE PERMETTANT DE CONTRIBUER A LA DEMARCHE DE PREVENTION

- De quels moyens matériels et documentaires disposez-vous ?
- Les crédits d'heures : comment les utiliser en matière de SSCT
- Les règles de déplacement et de circulation des membres du CSE
- Le recours à des experts : dans quel cas ?
- La place de la SSCT lors des réunions du CSE
- Organiser les réunions du CSE en lien avec la SSCT
- Communiquer sur le rôle et les actions du CSE en matière de SSCT

III. DONNER VOTRE AVIS EN MATIERE DE SSCT

- Les obligations d'information permanentes et ponctuelles : modalités
- Les obligations de consultation du CSE : cadre et éléments d'information

IV. IDENTIFIER LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES EN MATIERE DE SSCT

- Le contexte réglementaire en matière de SSCT : se repérer dans les textes
- Approche globale des responsabilités pénales relatives à la SSCT
- Les notions d'obligation de résultat et de faute inexcusable

V. INTRODUCTION AUX RISQUES

- Modélisation du risque professionnel
- Focus : les AT/MP et incapacités de travail
- Procédure : déclaration des AT/MP et reconnaissance des MP

VI. FAIRE UN ETAT DES LIEUX DE LA SSCT AU SEIN DE VOTRE ETABLISSEMENT

- Les indicateurs quantitatifs liés à la SSCT de l'établissement
- Comment évaluer votre politique de prévention : quels sont les outils ?
- Les enjeux de la prévention pour les salariés et l'établissement

VII. DEFINIR VOTRE STRATEGIE DE PREVENTION SELON L'ETAT DES LIEUX DE VOTRE ETABLISSEMENT

- Favoriser la cohérence des actions entre les différents acteurs
- Une communication réussie pour un dialogue social efficace
- Les forces, faiblesses, ... qui entourent votre établissement en termes de SSCT

VIII. IDENTIFIER VOS RISQUES PROFESSIONNELS : LE DUER COMME OUTIL DE PILOTAGE

- Analyser une activité et ses dysfonctionnements : les informations pertinentes

IX. ÉVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS (EVRP)

- Choisir une méthode EvRP et des outils adaptés au contexte de votre entreprise

X. PORTER UNE ATTENTION PARTICULIERE SUR CERTAINES SITUATIONS A RISQUES

- Les risques pour les travailleurs intérimaires, stagiaires, CDD, ...
- Les risques liés à la grossesse
- Comment gérer l'emploi des personnes porteuses de handicap
- Les TMS : facteurs de risques et outils d'évaluation
- QVCT et RPS : pathologies, diagnostic et outils, ...
- Harcèlement et agression : mettre en place votre procédure d'enquête

FORMATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SANTE, SECURITE & CONDITIONS DE TRAVAIL (CSSCT)

Habilitation par arrêté préfectoral n°825 du 25 avril 2017

DUREE

3 jours – 21 heures

COMPETENCES VISEES

- Organiser et mettre en place un CSE efficace
- Assurer le bon fonctionnement du CSE
- Exercer pleinement son mandat
- Garantir le respect des droits du personnel

POUR QUI

- Membres du CSE, représentants du personnel...

PREREQUIS

Aucun

PEDAGOGIE

Pédagogie active et participative favorisant l'apprentissage et l'implication des stagiaires.

Alternance d'apports théoriques, questions-réponses, QCM, exercices et mises en pratique.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation assurée par un(e) consultant(e) expert(e) en RH et relations sociales avec une double expertise dans son domaine d'intervention et en face-à-face pédagogique.

LIVRABLES

Boîte à outils remise sur clé USB

DELAIS D'ACCES

Inter : selon calendrier

Intra : en concertation avec l'entreprise

ACCESSIBILITE

Locaux accessibles aux PMR.

Autres handicaps : nous contacter pour mise en place des moyens de compensation.

TARIF

Nous consulter.

PROGRAMME (SUITE)

XI. MENER UNE ENQUETE A LA SUITE D'UN AT/MP : CHAMP D'INTERVENTION DU CSE

- Les éléments liés à l'accident à recueillir : outils et méthodologie
- Analyser les AT/MP : méthodologie de « l'arbre des causes » (INRS)
- Conclusions de l'enquête et la remontée d'informations

XII. MOBILISER LE CSE LORS D'UN DANGER GRAVE ET IMMIMENT

- Constat, alerte et actions

XIII. PROPOSER ET VALIDER UN PLAN D' ACTIONS ADAPTE : PAPERACT

- Les critères de choix et les 9 principes généraux de prévention
- Hiérarchiser les actions de prévention
- Du document unique au plan de formation en SSCT : le rôle du CSE
- Participer au programme annuel de prévention des risques

XIV. SUIVRE LA MISE EN PLACE DU PLAN D' ACTIONS

- Pilotage du plan d'actions, le nerf de la transformation

XV. MENER UNE INSPECTION

- Missions, moyens et modalités

PARTIE PRATIQUE

- 1- Création d'un outil d'identification des indicateurs SSCT
- 2- Évaluer la politique SSCT de l'établissement
- 3- Définir les enjeux pour la santé des salariés et pour l'établissement
- 4- Déterminer les parties prenantes impliquées dans la prévention des risques
- 5- Réaliser un plan de communication
- 6- Promouvoir la SSCT lors d'une réunion CSE
- 7- Coter une situation de travail identifiée
- 8- Mener un entretien d'alerte
- 9- Construire et exploiter un arbre des causes à la suite d'un accident de travail
- 10- Proposer un plan d'actions pour une situation de travail dangereuse
- 11- Étudier le plan d'actions de votre DUERP
- 12- Argumenter efficacement lors d'une réunion CSE

Visite de site : Analyser une situation de travail et mener une inspection.

EVALUATION

- Questionnaire de positionnement
- Evaluation formative
- Evaluation de la satisfaction vis-à-vis du contenu de la formation, de son déroulement, de la prestation du formateur.

VALIDATION

- Attestation de fin de formation.

VALIDITE

Renouvellement à chaque mandat



Outremer Formation



0692 66 46 45



contact@outremerformation.com



outremerformation.com